



GAL VAGONDO DIOMANDE

DGAT, LE GENDARME DE L'ADMINISTRATION IVOIRIENNE

La Direction générale de l'administration du territoire (DGAT) veille sur l'administration du territoire. Ceci implique la gestion de la gouvernance des circonscriptions administratives en rapport avec les autorités préfectorales. Sa politique de modernisation de l'administration vise à la rendre forte, performante et moderne. Elle s'assure de la satisfaction des usagers. Pour atteindre cet objectif, la DGAT réorganise son fonctionnement et harmonise les procédures de mise en œuvre des activités et dématérialise les services offerts. Elle contribue à l'amélioration du cadre et des conditions de travail et améliore la qualité des ressources humaines par des renforcements de capacités continus. Pour terminer, elle intègre l'approche qualité dans le management et la réalisation des activités.

Entre 2020 et 2023, la DGAT a renforcé les capacités des autorités préfectorales en créant de nouvelles circonscriptions administratives. L'organisation de la police administrative des opérations électorales a permis de doter trente-cinq (35) sous-préfectures en matériel informatique et cinquante-six (56) sous-préfectures de bénéficier de mobiliers de rangement. Les statistiques des dossiers traités révèlent 187 demandes de création de partis et de groupements politiques, 1693 demandes de création d'associations culturelles, 315 demandes de création d'associations sportives, 1011 demandes de création d'ONG, 219 demandes de création de fondations, 182 demandes de création de mutuelle, 1546 demandes de création d'autres associations (amicales, unions, fédérations, syndicats de copropriété).